

ABONNEMENT.

Saumur :	
Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclamations : 30
Faits divers : 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans justification dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Juillet 1876.

Chronique générale.

LA LOI SUR LA COLLATION DES GRADES.

M. Challemel-Lacour, qui a parlé le premier devant le Sénat, nous a donné, sous une forme adoucie, une seconde édition de son premier discours devant la Chambre des députés. Il était l'adversaire de la liberté de l'enseignement supérieur ; il est partisan de l'abrogation des articles qui concèdent les jurys mixtes aux Universités libres : rien n'est plus conforme à la droite logique. Cela même et cela seul nous prouve que la loi Waddington est certainement une diminution, sinon la négation même de la liberté. Si elle ne devait rien ôter à la loi de 1875, pourquoi M. Challemel-Lacour s'en ferait-il le défenseur ?

Du reste, pas une raison pour justifier la violence que l'on veut faire à la loi. M. Challemel, qui se prétend libéral, en est toujours à prétexter pour l'Etat le droit de légitime défense. Il est menacé d'oppression par les catholiques ; il se défend.

La thèse n'est pas neuve ; elle est à l'usage de tous les despotismes et ne sert qu'à mieux dissimuler les revanches de la haine.

Aussi n'est-ce pas sans quelque étonnement que nous voyons un de nos confrères conservateurs s'inquiéter des violences de langage de la presse républicaine contre l'Eglise et contre les catholiques. De tels excès, dit-il, « compromettent l'Université » et les droits de l'Etat. C'est donc, pour lui, une pure question de mesure oratoire. Il oublie que si la violence du langage peut s'ajouter à l'acte pour l'aggraver, c'est l'acte même qui constitue la violence contre laquelle nous nous défendons. Aucun conservateur n'aurait dû approuver le dépôt du projet de loi Waddington. De vieux univer-

sitaires s'en sont réjouis et ont applaudi au procédé brutal, qui faisait mutiler une loi de transaction, ayant tout le caractère d'un contrat mutuel. Cela nous paraît plus révolutionnaire, en réalité, que les injures vomies par les journaux de la radicaillerie contre l'Eglise et contre les libertés les plus légitimes. (Union de l'Ouest.)

Parmi les arguments décisifs rassemblés dans le rapport de M. Paris contre le projet Waddington, il en est un qui, faisant appel aux sentiments de l'équité la plus vulgaire en raison de l'atteinte portée par le projet ministériel aux droits acquis, est de nature à faire réfléchir ceux-là mêmes qui ne sont pas favorables à la liberté de l'enseignement supérieur. Nos adversaires en ont compris l'importance, aussi cherchent-ils à l'affaiblir. A ce sujet, on lit dans le Temps :

« Le rapporteur insiste beaucoup sur ce qu'il appelle les droits acquis des Facultés libres. On remarquera qu'en ce qui concerne les examens, ces droits n'ont pas encore été exercés, qu'une partie des écoles pour lesquelles on les réclame ne remplissent pas encore les conditions légales de leur exercice, et que c'est seulement à la seconde année de leur existence, lorsqu'elles auraient des candidats au baccalauréat, que les facultés d'enseignement supérieur pourraient les exercer utilement. Il manque donc au droit qu'on réclame une condition sérieuse pour constituer réellement un droit acquis : ce droit n'a pas encore été exercé. »

Il est difficile, on en conviendra, d'accumuler plus de sophismes en moins de lignes. Et d'abord quelle est cette théorie singulière d'après laquelle un droit qui n'a pas encore été exercé ne pourrait être un droit acquis ? Supposons, par exemple, un nu-propriétaire, qui, durant un certain laps de temps, n'ayant pas le droit d'usufruit, ne pourrait pas exercer son droit de propriété. Est-ce que ce droit même lui pourrait être contesté ou repris sans une véritable spoliation ?

Mais il y a plus dans la circonstance qui nous occupe : non-seulement les universités catholiques, dès le jour où l'une d'elles a réuni les conditions exigées par la loi pour bénéficier du jury mixte, jouissaient d'un droit absolument acquis ; mais, en fait, M. le ministre de l'instruction publique a été mis en demeure de constituer ce jury mixte en vue des examens pour lesquels se présentaient les élèves de l'université catholique de Paris. La loi lui en faisait un devoir, et c'est en violation formelle de ces prescriptions que le ministre s'y est refusé. Après ce refus inique, dont il lui sera demandé compte, prétendre se faire un argument de ce que les facultés libres n'ont pas encore exercé leur droit parce qu'elles en ont été violemment empêchées, n'est-ce pas une insupportable dérision s'ajoutant à une tyrannie plus insupportable ?

C'est tout ce que nous voulons dire pour faire juger de la loyauté du Temps. Quant au surplus de ses observations, nous avouons ne pas en comprendre le motif ou le sens, lorsqu'il écrit que c'est seulement à la seconde année de leur existence, lorsqu'elles auront des candidats au baccalauréat, que les facultés libres d'enseignement supérieur pourront exercer utilement leurs droits. Ou bien il s'agit du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences, et la remarque n'a pas de sens puisque les facultés d'enseignement supérieur n'ont rien à voir avec ce baccalauréat, formellement exclu du bénéfice des jurys mixtes ; ou bien il s'agit du baccalauréat en droit, qui ne s'acquiert, en effet, qu'après deux années d'études. Or, le Temps ne devrait pas ignorer que, dès la première année de leur existence, les universités libres peuvent faire subir devant les jurys mixtes des examens même de docteur. Mais alors que signifient les sophismes et la logomachie du Temps ?

AUGUSTE ROUSSEL.

La gauche républicaine du Sénat s'est réunie pour arrêter sa ligne de conduite dans la discussion de la loi sur la collation des grades.

M. Charles Rolland, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a prononcé un discours dans lequel il vient tracer à la gauche du Sénat la ligne de conduite qu'elle doit suivre.

M. Rolland estime que pour « conquérir une immense autorité morale », le Sénat ne peut mieux faire que d'enregistrer les décisions de la Chambre des députés.

C'est à cette condition, suivant l'orateur républicain, que la Chambre haute sera « un pouvoir essentiellement modérateur ».

Nous ne voyons pas bien ce que le Sénat pourra modérer, s'il doit se borner à approuver tous les votes de la Chambre des députés. Ce résultat peut paraître « magnifique » à M. Rolland, qui trouve la loi municipale admirable et le projet de M. Waddington un pur chef-d'œuvre ; mais il nous semble, à nous, tout à fait ridicule.

Dans tous les pays où il y a deux Chambres, le législateur a voulu entourer la loi des garanties qui résultent d'un débat contradictoire. Mais il paraît que la République du 25 février est trop fragile pour pouvoir supporter le choc des libres discussions. C'est un résultat que le parti républicain, malgré ses audaces de langage, aura quelque peine à faire passer pour « magnifique. »

Les réclamations du Mémoire roumain, dont nous avons donné la substance hier, sont assez graves pour qu'on puisse les considérer comme une menace de conflit avec la Porte, et aussi comme une nouvelle difficulté diplomatique.

La Roumanie, formée des provinces moldo-valaques et constituée en Etat indépendant, avait pourtant conservé avec la Porte un lien de vassalité, puisqu'elle payait un tribut.

Aujourd'hui, elle tend à s'en affranchir en demandant l'admission de son agent dans le corps diplomatique, et la juridiction de celui-ci sur ses nationaux à Constantinople.

Mais, ce qui est encore plus grave, c'est

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

XIII.

Voilà bien longtemps que j'ai interrompu le journal de mes souvenirs. Les lignes écrites sur la dernière page ont eu le temps de blanchir, et moi j'ai fait comme elles, sans m'en apercevoir. Les gros murs sont encore solides, mais le bâtiment a perdu son air de jeunesse. Geneviève elle-même n'est plus ce qu'elle était ; les rides lui viennent au coin de l'œil. Heureusement qu'il lui reste ce qui fait la gaieté du ménage : la bonne santé et le bon cœur.

D'ailleurs, si nous baissons, il y en a près de nous qui montent : les enfants sont là et nous remplacent ; à cette heure, c'est pour eux que brille le soleil.

La vie ressemble à un bal : quand on est trop

vieux pour danser, on regarde les autres, et leur joie vous rit dans le cœur.

Ceci est le mot de Geneviève. A chaque plaisir perdu, elle se console avec les plaisirs de la fille et du jeune gars. Leurs bonnes dents remplacent les dents qui lui manquent, et leurs cheveux noirs l'empêchent de voir ses cheveux gris.

Les gens qui vivent seuls ne connaissent jamais ce bonheur. Le monde entier a l'air de décliner avec eux, et tout ici-bas se termine à leur fosse. Mais pour celui qui a une famille, rien ne finit, car tout recommence ; les enfants continuent jusqu'au jugement !

Je me suis quelquefois demandé, dans mes mauvaises heures, quel profit on trouvait à bien vivre ; maintenant il en est au moins un que je connais, c'est de pouvoir impunément vieillir.

Jeune, il en coûte, par instants, de faire son devoir, on trouve la tâche lourde et la journée longue ; mais plus tard, quand l'âge a refroidi le sang, on récolte ce qu'on a semé. Nos efforts nous sont payés en bonne réputation, en aisance, en sécurité ; et notre bien-être lui-même devient comme un certificat d'honneur.

Puis la famille est là qui bénéficie de notre passé, qui reçoit en joie le revenu de toutes nos vieilles misères ; n'y eût-il point d'autre récompense, celle-là serait suffisante, et, quoi que Dieu eût exigé, nous pourrions le tenir quitte.

Pour ma part, je ne lui réclame rien. Voici les enfants qui ont grandi sans malheur, qui nous aiment, et qui ont bonne espérance ; que demander de plus ?

Jacques était déjà le meilleur maître compagnon du pays ; il vient de prouver qu'il ne serait pas le plus mauvais entrepreneur.

Hier on a posé le mai sur le petit viaduc dont la construction lui était confiée, et l'ingénieur, qui ne loue jamais qu'à la dernière extrémité, a avoué que tout était bien.

Quant à Henriette, il y a plusieurs mois qu'elle remplace sa mère à la blanchisserie. Geneviève assure que tout va mieux depuis qu'elle s'en mêle : les ouvrières chantent plus haut et n'en travaillent pas moins fort. Il n'y a que la jeunesse pour savoir ainsi assaisonner le travail de gaieté !

Dieu soit béni de les avoir mis tous deux dans la bonne route ! un instant j'ai tremblé ; car eux aussi ont eu leurs tentations, Jacques surtout, qui a failli tourner par un autre chemin et nous échapper.

Ses études lui avaient donné le goût des livres, et, tout jeune encore, ce qu'il pouvait ramasser d'argent était destiné aux colporteurs de librairie.

Chaque année il ajoutait une planche de sapin à sa bibliothèque. La mère se plaignait bien quelquefois de la dépense, et moi du temps dérobé au chantier pour lire ; mais l'un grondait bien bas et

l'autre pas bien haut, ce qui faisait que le gars ne changeait rien à ses habitudes.

Au fait, je n'aurais guère eu la force de le blâmer, moi qui avais toujours senti une sorte de vénération pour le papier imprimé.

Ces pages muettes qui fixent la parole, qui la font retentir jusqu'au bout du monde, qui transmettent à tous les idées de chacun, me semblent avoir quelque chose de sacré. Je ne puis voir déchirer le plus vieil almanach sans impatience, et je touche avec respect les journaux roulés en cornet par l'épicier.

Jacques avait sans doute hérité de mes superstitions, car on ne le trouvait jamais sans un livre dans la poche ou à la main. Le travail n'en allait pas mieux : tandis que le gars lisait Racine, nos ouvriers jouaient au bouchon !

Cependant je prenais patience. Après tout, c'était la moindre des folies de son âge. Je le laissais faire ses journées derrière les buissons, couché sur l'herbe comme les anciens bergers, et se grisant de prose ou de vers.

J'espérais qu'à la longue le goût lui en passerait, mais, loin de là, il se mit lui-même à écrire, et il y eut bientôt dans la maison autant de manuscrits que de volumes imprimés.

Je fermai encore les yeux. L'expérience m'avait appris que l'autorité faisait le même effet contre un goût que le vent contre une voile, et qu'au lieu de

que le Mémoire est en même temps dirigé contre les intérêts de l'Autriche. Sous prétexte d'une rectification de frontières, il demande la cession du delta du Danube, depuis Toulcha jusqu'à la mer, — c'est-à-dire la possession même des bouches du Danube.

Or, en 1870, lors de la révision du traité de Paris, que la Russie parvint à obtenir pendant nos désastres, la Roumanie formulait déjà la même prétention. Elle n'y renonça qu'en présence de l'opposition formelle de l'Autriche, qui menaçait d'en faire un *casus belli*.

L'Autriche, en effet, a un intérêt majeur, pour la liberté de son commerce, à la neutralité du Danube; cet intérêt est toujours le même; et le gouvernement de Vienne a dû rester dans les mêmes dispositions qu'en 1870 et qu'en 1856.

Les prétentions de la Roumanie peuvent donc soulever un conflit à la fois avec la Porte et avec l'Autriche-Hongrie. C'est pour ce double motif que le Mémoire roumain a une incontestable gravité.

La Roumanie a une armée de 120,000 hommes environ, qui présente un grand danger pour la Turquie, mais qui ne serait rien contre l'Autriche. Seulement il ne faut pas perdre de vue que son souverain est un prince prussien qui reçoit le mot d'ordre de M. de Bismark, et qui ne se met en campagne qu'avec la permission et l'appui de Berlin.

Il y a donc une connivence prussienne dans ces réclamations qui se formulent tout à coup, au moment où la guerre subit un temps d'arrêt et où l'armée serbe n'a pas les succès qu'on espérait. On dirait que le grand instigateur de ces événements sent le besoin de leur donner une nouvelle impulsion, au lendemain des promesses de Reichstadt qui permettaient de compter sur la paix.

Cette fois la trame a un double but : elle est dirigée en même temps contre la Porte qui est trop lente à mourir, et contre l'Autriche qui est trop obstinée à la neutralité.

Le génie machiavélique de Berlin paraît vouloir à tout prix des complications. La diplomatie lui a résisté en localisant la lutte en Turquie; il suscite alors une question nouvelle qui peut obliger l'Autriche à sortir de sa neutralité, en la touchant dans ses intérêts les plus vitaux.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

Il y a quatre mois et douze jours que les Chambres sont réunies. Posons à nos législateurs une simple question :

— Qu'ont-ils fait ?

— Et nous répondons pour eux :

— Rien !

Ah ! braves paysans, honnêtes ouvriers, gens de peu, mais gens de bien qui aux dernières élections vous êtes laissé séduire par ceux qui vous disaient que le vieux monde était fini et qu'il en fallait préparer un nouveau — dites-nous, êtes-vous contents des représentants que vous avez nommés ?

l'arrêter elle le poussait en avant.

Jacques s'aperçut de ma complicité et en profita. D'abord il s'était contenté de rapiner des heures, comme les mauvais compagnons, ou de faire des lundis de bibliothèque; mais peu à peu il abandonna le chantier, mit la truelle au croc et s'enfonça dans les paperasses.

Geneviève avait toujours blâmé ma patience, en répétant que le gars courait à sa perte; elle passa bientôt de la crainte à la désolation.

J'avais essayé, à plusieurs reprises, des avertissements d'amitié dont Jacques avait d'abord tenu compte; mais peu à peu il s'était déshabitué d'y prendre garde : il ne rougissait plus de me laisser tout le travail, et ne paraissait même point se le rapprocher. Evidemment, sa conscience commençait à avoir l'oreille dure.

Je sentais la nécessité de s'expliquer; mais encore fallait-il une circonstance propice. Elle vint d'elle-même, et tout alla bien mieux que je ne pouvais l'espérer.

Depuis quelques semaines, Jacques paraissait plus préoccupé que de coutume; il avait écrit de longues lettres et semblait attendre une réponse.

Elle arriva enfin, avec le timbre de Paris. En la recevant, il ne put retenir une exclamation; il l'ouvrit précipitamment, regarda la signature et s'enfuit pour la lire.

Ils vous ont dit :

« Il y a assez longtemps que vous êtes représentés par des messieurs; les messieurs n'ont pas fait vos affaires, nous, nous ferons les vôtres, nommez-nous, nous sommes l'égalité, nous sommes la liberté, nous sommes la prospérité; nommez-nous, et vous serez heureux et vous ne serez pas opprimés; nommez-nous ! »

Et vous, crédules, vous les avez nommés. Voilà plus de quatre mois qu'ils sont la majorité; qu'ils peuvent tout et qu'ils ne veulent rien !

C'est que, sachez-le, si mauvaise et si ignorante que soit une majorité parlementaire, elle est impuissante au mal comme elle est inhabile au bien.

Dans un pays où tout le monde travaille, où les deux tiers des citoyens possèdent de la terre ou de la rente, le domaine de la révolution est très-peu étendu.

Qu'un ambitieux promette le partage des biens, l'abolition de l'impôt, la destruction des lois; qu'un naïf ajoute foi à ses promesses; il n'y a rien là de bien surprenant; mais quand l'ambitieux est parvenu à tromper le naïf et que l'on arrive à la réalité des choses, on découvre, de part et d'autres, que la propriété est solide, que l'impôt est nécessaire, et que les lois sont à peu près les mêmes sous tous les gouvernements.

Lorsque, le 4 Septembre, une bande de révolutionnaires profita de la présence des Prussiens pour s'emparer du gouvernement, ils commencèrent par promettre la paix.

Puis, lorsqu'ils virent que la paix était impossible, ils promirent la victoire.

Enfin, la victoire ne venant pas, ils se tinrent à l'écart un instant.

La simplicité des hommes d'ordre leur ayant permis de se réunir, aujourd'hui ils recommencent leurs promesses.

Mais demandons-nous donc une bonne fois ce qu'ils peuvent.

Peuvent-ils faire que la propriété ne soit pas la propriété ?

Peuvent-ils déchirer le grand livre, se passer d'armée et d'administration ?

Peuvent-ils ramener la France à l'état sauvage ?

Non.

Depuis le 4 Septembre on n'a supprimé qu'une place en France — celle de l'Empereur.

Toutes les autres subsistent.

Tout ce que l'Empire a fait, on l'imite.

On lit dans l'Événement :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le futur concurrent de M. de Mun à Pontivy serait non plus M. l'abbé Cadoret, ni M. le docteur Le Maguet, mais M. Hamon-Duplessis, maire de Pontivy, président de la commission départementale, qui se présenterait comme constitutionnel libéral et anticlérical.

« Nous sommes autorisés à annoncer que M. le docteur Le Maguet maintient sa candidature, qu'il n'aurait retirée que devant une candidature plus républicaine et plus

Je rentrais au même instant. Geneviève était encore sur le seuil, payant le facteur; elle me prit à part pour me raconter tout bas ce qui venait d'arriver.

La pauvre femme ne comprenait rien à tout ce mystère, et tremblait sans savoir pourquoi. Elle me montra Jacques au bout du jardin, lisant à demi-voix sa lettre avec des gestes de joie, riant tout seul, et courant comme un fou à travers les plates-bandes d'oseille.

Je n'étais pas moins curieux que la femme de connaître le mot de l'énigme; mais j'arrivais en société du nouveau piqueur établi la veille sur les travaux par l'ingénieur en chef, et il fallut remettre l'explication à plus tard.

Mon compagnon était un jeune homme de meilleures façons que ses confrères, mais dont l'air abattu et les habits râpés expliquaient la position. Evidemment c'était quelque fils de bourgeois élevé pour autre chose, et que la misère avait fait descendre. Touché de sa tristesse et de sa douceur, je l'avais prié d'accepter à souper, et nous entrâmes dans le petit salon de compagnie.

Jacques y avait dressé sa bibliothèque de bois peint et mis ses plus beaux livres.

A leur vue, M. Ducor fit un mouvement de surprise et se mit à examiner les volumes d'un air de connaisseur.

Le gars entra un instant après. Il me sembla qu'il

anticlérical, celle de M. le colonel Langlier, par exemple.

« On nous écrit, d'autre part, que la candidature de M. Hamon-Duplessis n'a été mise en avant, parmi les amis de M. de Mun, que pour diviser leurs adversaires. M. Hamon-Duplessis serait un orléaniste cherchant à se déguiser aujourd'hui sous le masque républicain. M. de Rhortays, préfet du Morbihan, son protecteur et son ami, l'avait porté, le 20 février, sur la liste sénatoriale administrative, qui échoua piteusement.

« D'après tous ces renseignements, dont nous pouvons affirmer la véracité, il est du devoir de tous les républicains de l'arrondissement de Pontivy de se rallier autour de la candidature de M. Le Maguet. »

Nous n'avons rien à dire de ces informations en ce qui concerne le choix du candidat auquel se seraient arrêtés les républicains. Nous pouvons seulement dire, en ce qui concerne les amis de M. de Mun, qu'ils ne mettent en avant la candidature de personne, les républicains se chargeant eux-mêmes de marquer les divisions du parti, et les catholiques n'ayant pas à redouter que les républicains, divisés ou d'accord, puissent faire échec à M. de Mun.

La commission du budget a pris samedi une décision importante, qui n'a pas été mentionnée. Elle a décidé que les conseils municipaux pourraient à l'avenir s'imposer extraordinairement de 10 centimes additionnels, au lieu de 4, en faveur de la création d'écoles nouvelles.

La commission du budget est-elle seulement compétente pour proposer à la Chambre une résolution si importante, qui modifie profondément la base des budgets municipaux ? La Chambre même pourrait-elle, à propos du budget annuel, édicter une loi, comme celle-ci, d'un caractère permanent ? Il nous semble qu'il faudrait une loi spéciale.

Il résulte d'un calcul statistique que les justices de paix distribuent annuellement quatre millions de billets d'avertissements pour comparaître en petite conciliation sur quoi l'Etat prélève 15 centimes pour frais de poste, et les greffiers 20 centimes.

PAUL-LOUIS COURIER.

L'inauguration à Vézetz du monument de Paul-Louis Courier est venue à propos pour fournir aux journaux radicaux une occasion nouvelle de polémique anti-cléricale. L'anniversaire de Voltaire et de Rousseau n'est que pour 1878, et, d'autre part, il a déjà fourni une carrière de plusieurs mois. Il ne faut pas l'user si vite, et il est bon et utile de le remiser quelque temps. Donc, paix à Voltaire et à Rousseau et gloire à Courier.

Assurément, personne n'était moins fait

avait grandi de six pouces; son visage rayonnait. M. Ducor lui fit compliment sur ses livres, et tous deux commencèrent à en parler.

Le nouveau piqueur paraissait très au courant; il avait habité Paris, et laissa même voir qu'il y connaissait plusieurs auteurs. Ceci lui gagna tout de suite l'amitié de Jacques.

Pendant tout le souper, il ne fut question que de romans et de vers. M. Ducor se contentait de répondre; mais notre gars ne tarissait pas; jamais je ne lui avais vu tant d'entrain.

Geneviève me regardait d'un air inquiet et étonné, comme pour me demander s'il avait la fièvre. Je ne savais trop que croire moi-même, et j'attendais avec impatience le moment de tout éclaircir; mais, comme nous finissions, on vint me demander pour un compte. Je passai dans le petit cabinet vitré qui touche au salon; Geneviève retourna au ménage avec Henriette, et les deux jeunes gens restèrent seuls.

Je feuilletai mes états de frais sans m'occuper d'abord de leur conversation; mais peu à peu les voix qui s'abaissaient me firent prendre garde. Je relevai un coin du rideau pour voir dans le petit salon.

Jacques et M. Ducor étaient accoudés aux deux côtés de la table, en si intime confiance que leurs figures avaient l'air de se toucher. Le premier était très-rouge, et ses yeux brillaient comme des

pour être présenté comme le champion de la démocratie que ce soldat fatigué et content, que ce bourgeois égoïste et dur au pauvre monde, que cet écrivain si pur et si châtié.

Voulez-vous savoir comment ce héros accepta la proclamation de l'Empire? Lisez cette lettre, un pur chef-d'œuvre, d'un de leurs :

« Plaisance, mai 1804.
« Nous venons de faire un empereur pour ma part, je n'y ai pas nu. Voici le soir : ce matin, d'Anthonard nous associa et nous dit de quoi il s'agissait, mais bonnement, sans préambule, ni péroraison.

« Un empereur ou la république, lequel est le plus de votre goût ? Comme on dit, Rôti ou bouilli, potage ou soupe, lequel préférez-vous ? Sa harangue finie, nous voilà tous à nous regarder, assis en rond.

« Messieurs, qu'opinez-vous ? Personne n'ouvre la bouche. Cela dura un quart d'heure au plus, et devenait ennuyeux, quand Maire, un jeune homme, lieutenant que tu as pu voir, se lève et dit : « S'il veut être empereur, qu'il le soit ! Mais, pour en dire mon avis, je ne le trouve pas bon du tout.

« Expliquez-vous, dit le colonel ; voulez-vous, ne voulez-vous pas ? »

« Je ne le veux pas ! » répondit Maire. Nouveau silence.

« On recommence à s'observer les uns les autres, comme des gens qui se voient pour la première fois. Nous y serions encore si je n'eusse pris la parole. « Messieurs, dis-je, il me semble, sauf correction, que ce n'est pas la nation qui veut un empereur, est-ce à nous d'en délibérer ? Ce raisonnement parut si fort, si lumineux, si adrem... que veux-tu ? j'entraînai l'assemblée. Jamais orateur n'eut un succès aussi complet. On se lève, on signe, on s'en va jouer au billard. Maire me disait : « Ma foi, commandant, vous parlez comme Christ ! »

« Mais pourquoi voulez-vous tant qu'il soit empereur, je vous prie ? »

« Pour en finir et faire notre partie de billard : fallait-il rester là tout le jour ? »

« Pourquoi ne le voulez-vous pas ? »

« Je ne sais, me dit-il, mais je le croyais fait pour quelque chose de mieux. Voilà le propos du lieutenant, que je ne trouve point tant sot. »

Assurément, la partie de billard est des plus démocratiques, malgré le précédent de Louis XIV; il est cependant des circonstances où elle pourrait peut-être ne pas tenir une aussi grande place.

Mais ce que les radicaux recherchent avant tout en ce moment, ce ne sont point des hommes qui aient eu les aspirations qu'ils ont eux-mêmes. Ils s'en inquiètent fort peu, et, en somme, ils font habilement, en se contentant de rencontrer chez certains grands hommes des haines communes. La communauté des haines leur tient lieu de tout, et ce bagage négatif est toujours facile à porter. Comme, d'autre part, nos radicaux ont l'apothéose bruyante, ils ne laissent entendre que ce qu'ils croient utile à leur cause.

Assurément, personne n'était moins fait

avait grandi de six pouces; son visage rayonnait. M. Ducor lui fit compliment sur ses livres, et tous deux commencèrent à en parler.

Je rentrais au même instant. Geneviève était encore sur le seuil, payant le facteur; elle me prit à part pour me raconter tout bas ce qui venait d'arriver.

La pauvre femme ne comprenait rien à tout ce mystère, et tremblait sans savoir pourquoi. Elle me montra Jacques au bout du jardin, lisant à demi-voix sa lettre avec des gestes de joie, riant tout seul, et courant comme un fou à travers les plates-bandes d'oseille.

Je n'étais pas moins curieux que la femme de connaître le mot de l'énigme; mais j'arrivais en société du nouveau piqueur établi la veille sur les travaux par l'ingénieur en chef, et il fallut remettre l'explication à plus tard.

Mon compagnon était un jeune homme de meilleures façons que ses confrères, mais dont l'air abattu et les habits râpés expliquaient la position. Evidemment c'était quelque fils de bourgeois élevé pour autre chose, et que la misère avait fait descendre. Touché de sa tristesse et de sa douceur, je l'avais prié d'accepter à souper, et nous entrâmes dans le petit salon de compagnie.

Jacques y avait dressé sa bibliothèque de bois peint et mis ses plus beaux livres.

A leur vue, M. Ducor fit un mouvement de surprise et se mit à examiner les volumes d'un air de connaisseur.

Le gars entra un instant après. Il me sembla qu'il

avait grandi de six pouces; son visage rayonnait. M. Ducor lui fit compliment sur ses livres, et tous deux commencèrent à en parler.

Le nouveau piqueur paraissait très au courant; il avait habité Paris, et laissa même voir qu'il y connaissait plusieurs auteurs. Ceci lui gagna tout de suite l'amitié de Jacques.

Pendant tout le souper, il ne fut question que de romans et de vers. M. Ducor se contentait de répondre; mais notre gars ne tarissait pas; jamais je ne lui avais vu tant d'entrain.

se, et ils n'ont point de peine à transformer pour les naïfs et les badauds les personnages qu'ils leur présentent à grand renfort de grosse caisse.

C'est ainsi que la Tribune ne craint pas de terminer par ces mots un article dithyrambique :

« Paul-Louis Courier, abattu au milieu de son bien par la balle d'un meurtrier mystérieux, dort depuis plus d'un demi-siècle sous les ombrages de Véretz. Qu'il ne se réveille pas ! Il retrouverait la presse esclave comme il l'a laissée. »

Pour notre part, nous préférons de beaucoup cette appréciation de la Patrie, et nous ne sommes point persuadé que Courier n'eût pas été plus sensible à celle-là qu'à l'autre :

« Ce n'est donc pas une statue politique, mais une statue littéraire qu'il eût été séant d'ériger à Courier, et celle-ci, on n'eût pas dû la placer à la campagne, au milieu de cette magnifique et rayonnante Touraine qui jure, malgré ces simagrées paysannes, avec l'esprit sec et l'acéré génie du pamphlétaire ; il eût fallu la loger au fond d'une imprimerie de journaux ; elle eût enseigné aux journalistes le prix de la forme, la valeur du style, et aussi aux hommes de gouvernement, qui ne sont pas sans passer quelquefois par ces endroits, la puissance du talent, et combien il faut prêter attention à ces plumes légères que tout homme en place est si enclin à dédaigner. »

(Le Moniteur.)

Etranger.

ITALIE.

Le Pape futur et M. de Bismark.

Nous lisons dans la chronique du Vatican de la Gazette d'Italie du 15, journal catholique qui paraît à Florence :

« Vous aurez lu dans les feuilles du Vatican la polémique croissante et de plus en plus passionnée dirigée contre certaines menées mystérieuses destinées, d'après les mêmes journaux, à surprendre la bonne foi des catholiques moyennant quelques listes d'adhésion qui circulent dans les rangs du parti clérical. Il ne s'agit de rien moins, au dire de ces journaux, que d'une vaste conspiration ourdie à Rome, par le prince de Bismark, au moyen de ses agents ; il s'agit d'un comité se disant catholique et qui veut organiser le futur conclave papal qui devrait élire le successeur de Pie IX. On reviendrait brusquement aux premiers temps de l'Eglise où le peuple romain joint au clergé élisait le Souverain-Pontife dans ses conciles, à peu près de la même manière que se fait aujourd'hui l'élection des députés dans les pays constitutionnels ou les prêtres et les cléricaux ne sont pas les maîtres des élections. De cette manière, les cardinaux ne pourraient pas non-seulement choisir le Pape parmi eux et sans aucun concours étranger du Sacré Collège, mais ils seraient entièrement exclus du vote, qui serait seulement accordé aux évêques non revêtus de la pourpre, aux prêtres et aux laïques. »

De toutes les manœuvres hostiles au Vatican qui se sont faites à Rome depuis 1870, il n'en est aucune qui ait autant irrité et indigné le Saint-Père, que les projets du conclave papal et du comité qui veut s'organiser et qui s'est installé avec un air de défi au milieu du Transtévère, c'est-à-dire presque sous les murs du Vatican. Il paraît que quelques ecclésiastiques et des personnages haut placés, en voyant, à la tête de la liste d'adhésion qu'on leur présentait, le nom du comité catholique, ont donné leur signature à l'œuvre nouvelle, sans regarder de près le programme qu'on mettait sous leurs yeux. On parle même de quelques princes romains, de quelques prélats qui se trouveraient ainsi volontairement parmi les adhérents du comité catholique.

En somme, on répète, dans les cercles cléricaux, que c'est là une entreprise vraiment diabolique pour laquelle la Prusse aurait dépensé quelque peu de monnaie.

Le Saint-Père est sûr de l'origine bismarkienne de la chose ; l'ombre et le profil du grave chancelier qui se tiennent derrière le rideau y apparaissent et se dessinent sur la toile même, et le Pape espère avoir bientôt entre les mains de quoi pouvoir dire à tous : « Le voilà ! nous l'avons pris en flagrant délit. »

Si la conviction dont se persuade Sa Sainteté ne repose sur aucune illusion pure, si le fait de sommes considérables dépensées par la Prusse

subsiste véritablement, dans ce cas on devrait nécessairement en conclure que le prince de Bismark croit possible la création d'un anti-pape comme au moyen âge et qu'il bat la voie battue en d'autres temps par les empereurs allemands. De nos jours, ce serait un curieux anachronisme. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de brigade Charreyron, commandant la 5^e brigade de cuirassiers en garnison à Angers et à Niort, s'est rendu à Chinon vendredi dernier, accompagné de quatorze officiers et d'un certain nombre de cavaliers, pour exécuter des reconnaissances militaires aux environs de cette ville.

Le tableau des circonscriptions et des députés de remonte, arrêté par le ministre de l'intérieur, vient d'être publié.

Le dépôt d'Angers (2^e circonscription) comprend les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure et Loir-et-Cher.

Le Morning Post annonce que le fils aîné du Président de la République, M. Patrice de Mac-Mahon, ainsi que plusieurs Français, viennent de quitter Paris pour se rendre en Angleterre, dans le but d'assister aux manœuvres.

M. de Mac-Mahon sera de retour à Saumur d'ici quelques jours.

Tours. — On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire d'hier :

« Aujourd'hui, à 4 heures 1/2, un incendie qui a pris des proportions considérables s'est déclaré chez M. Julien, marchand de bois, rue de l'Hôpital. La générale a été battue dans tous les quartiers de la ville, et de tous côtés on entendait les appels retentissants du clairon. »

De toutes parts affluaient les officiers de la garnison, les autorités et les pompiers. La population s'empresse de courir sur les lieux du sinistre. On a des craintes sérieuses pour les magasins à fourrage.

A trois heures et demie, quatre maisons sont déjà la proie des flammes ; mais, grâce aux efforts dévoués de nos braves pompiers, de la garnison et de la population, on espère être maître de l'incendie.

Demain, nous donnerons des détails plus étendus sur ce sinistre. »

On lit dans le même journal :

« Par décision ministérielle, en date du 15 juillet, notre compatriote, M. Bailloud, capitaine d'état-major, a été désigné pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le général de division Thornton, chargé d'une inspection générale de cavalerie en Afrique. »

Mardi soir, vers dix heures et demie, on a vu à Tours un magnifique bolide traverser lentement le ciel dans la direction du sud-est au nord-ouest. Ce météore d'une couleur verte très-intense illuminait le ciel sur son passage ; aucune détonation ne s'est produite.

DÉTENTION D'ARMES DE GUERRE.

On a adressé la question suivante au Bulletin français :

« Une personne qui, pendant la guerre de 1870, a été autorisée à acheter un fusil Chassepot dans les manufactures de l'Etat, pourrait-elle s'en servir dans un tir ? »

Non, car la simple possession ou détention d'une arme de guerre étant un délit, il s'ensuit à fortiori que l'usage de cette arme est illicite.

La loi du 24 mai 1834 interdit aux particuliers d'avoir chez eux des armes et munitions de guerre.

Que faut-il entendre par armes de guerre ? Ce sont évidemment toutes les armes à feu ou blanches à l'usage des troupes françaises.

La loi de 1834 ne donne pas de définition précise des armes de guerre, et cela avec raison, car l'énumération, si elle eût été faite, aurait eu besoin d'être complétée à chaque adoption d'un système nouveau.

« Votre commission, disait le rapporteur de la loi, a essayé en vain de donner une définition légale aux armes de guerre ; toute définition est trop générale ou trop exclusive ; nous n'en avons trouvée aucune, en

effet, assez étendue pour qu'elle ne laissât pas en dehors de la prohibition légale de véritables armes de guerre, ou assez précise pour qu'elle ne comprît pas des armes de luxe ou de défense personnelle. »

D'après la jurisprudence de la cour de cassation, l'application de la loi ne pourrait être écartée sous le prétexte de la bonne foi du détenteur.

L'infraction, a dit également le rapporteur, consiste entièrement en un fait matériel.

En vain le possesseur d'un fusil Chassepot alléguerait-il qu'il en a fait l'acquisition dans les manufactures de l'Etat pendant la guerre de 1870. Cette autorisation exceptionnelle n'a pu être donnée qu'à des hommes faisant partie soit des corps francs, soit de la garde nationale.

Or, des lois et décrets ont déclaré les gardes nationales et les corps francs dissous, ont ordonné la remise des armes dans les arsenaux de l'Etat et autorisé le remboursement de celles qui appartenaient soit aux hommes, soit aux communes, soit aux départements.

L'individu qui actuellement garde chez lui un fusil de munition s'expose donc à de graves peines correctionnelles.

Nous allons citer un exemple qui donnera une idée de la sévérité de la loi ; c'est le compte rendu d'un procès tout récent.

Un individu avait acheté pour le prix de six francs un vieil obusier de montagne vendu aux enchères par l'administration militaire comme vieille ferraille et préalablement encloué et mis hors de service. Cet individu ayant débouché la lumière de l'engin eut l'idée de le charger à poudre et de le faire partir en signe de réjouissance dans une fête particulière. Il a été condamné comme détenteur d'une arme de guerre.

En résumé, on peut avoir chez soi toutes sortes d'armes de luxe apparentes et défensives, mais on ne peut garder ni des armes de guerre ni des armes secrètes prohibées.

Comme les particuliers, les sociétés de tir ne pourraient, sans une autorisation exceptionnelle, faire usage d'armes de guerre.

ARCISSE DE CAUMONT.

Le 15 juillet, la petite ville de Bayeux, si gracieusement assise au pied de sa cathédrale, a dignement fêté la mémoire d'un de ses enfants les plus illustres, Arcisse de Caumont, mort il y a trois ans, et dont le nom demeurera toujours cher aux amis de la science, de la décentralisation et du vrai progrès.

Sa statue a été érigée sur une des places de la ville de Bayeux.

Il est de toute justice que nous consacrons quelques lignes à ce savant modeste qui fait un singulier contraste avec Paul-Louis Courier, dont le nom retentit aujourd'hui (mais non à sa gloire) dans toute la presse.

De plus, Saumur a possédé quelque temps ce savant archéologue. Le 1^{er} juin 1862, M. de Caumont ouvrait, dans le grand salon de notre Hôtel-de-Ville, la session du Congrès archéologique de France ; et l'on se souvient encore quel concours d'hommes éminents ces assises scientifiques ont attiré dans nos murs, et combien ont présenté de charmes ces luttes courtoises et ces dissertations sérieuses sur les origines de nos monuments anciens.

Arcisse de Caumont ne fut peut-être pas un savant, dans toute l'acceptation du mot. Nous osons dire qu'il fut mieux que cela ; car l'éclat dont il eût pu briller, s'il eût voulu concentrer sur telle ou telle branche de l'esprit humain les merveilles facultés que le ciel lui avait départies, c'est sur la science elle-même qu'il en fit jaillir le bénéfice, c'est d'elle seulement et non de lui-même qu'il eut le souci. Archéologie, agronomie, géologie, économie politique, beaux-arts, rien, à proprement parler, de ce qui peut ennoblir l'intelligence, développer le bien-être, éclairer les masses et les moraliser, ne lui fut étranger. Promoteur désintéressé de toutes les réformes utiles, il passa sa vie à susciter des émules de son zèle et de son infatigable activité. Nul savant ne se montra moins occupé de sa gloire et plus prodigue de lui-même.

Parmi toutes les œuvres qui doivent la vie à sa persévérante initiative, il en est une pourtant à laquelle, quelle qu'ait été sa modestie, sa renommée ne saurait cesser d'être

unie, et dont la puissante vitalité suffirait seule pour illustrer sa mémoire.

Nous avons nommé l'Association normande, et n'en n'est-ce point assez pour rappeler quel a été le rôle d'Arcisse de Caumont dans cette résurrection de l'esprit provincial, dont la France peut apprécier, dès à présent, les heureux fruits ? L'Association normande, ce fut sa création par excellence ; c'est vraiment l'œuvre de sa vie, puisque, à elle seule, elle renferme toutes les autres.

Aussi, nul n'eût-il pu comprendre que la cérémonie d'érection de la statue de M. de Caumont, sur une des places de sa ville natale, ne fût point associée à la pompe d'un de ces congrès dont il avait été le fondateur. Il appartenait au président actuel de l'Association, au digne continuateur de M. de Caumont, à M. L. de Glanville, de parler en cette circonstance.

Pour compléter l'œuvre de l'artiste, pour en faire saisir le puissant relief, il fallait, pour un moment, ressusciter devant elle la physionomie morale et la figure intellectuelle du sujet, et faire que le marbre s'animât pour ainsi dire au contact de l'esprit, qui vivifie ces assises annuelles, et au souffle duquel l'éminent successeur de M. de Caumont a si bien su s'inspirer.

Les inaugurations de statues, il faut bien le dire, sont toujours un peu les mêmes. Celle-ci, cependant, s'est distinguée par une heureuse particularité. Honneur aux organisateurs de la fête et aux anciens collaborateurs de M. de Caumont, pour avoir su si bien comprendre le rôle qui en cette circonstance revenait à l'Eglise, et la place à laquelle avait droit la prière !

Dans le programme des cérémonies du jour, une messe avait été indiquée, comme devant venir en premier rang. A l'autorité ecclésiastique, toujours empressée de consacrer, par ses bénédictions, la mémoire de ceux qui ont bien mérité de la patrie, comment n'a-t-il pas été particulièrement doux de correspondre à cette chrétienne initiative ? Ce que l'Eglise, en effet, doit à M. de Caumont, à l'archéologue infatigable, dont le zèle contribua si puissamment à faire goûter le génie architectural des âges de foi, et dont la munificence sauva, du marteau des démolisseurs, tant de ruines respectées, les pierres de la vieille cathédrale ne l'auraient-elles pas raconté, si l'évêque lui-même, en un langage ému, et plein d'allusions aux coupables espérances de ceux qui veulent « marcher lentement mais sûrement » dans leur œuvre destructive, ne l'avait point proclamé du haut de la chaire !

M. Waddington, dont on avait annoncé la présence et qui s'était fait excuser au dernier moment, aurait-il eu le pressentiment des vérités dont l'allocation du prélat lui ménageait la surprise ? Nous croyons plutôt qu'au moment de soutenir devant le Sénat la doctrine césarienne de l'enseignement officiel, il a compris que sa place n'était pas en face de la statue d'un ancien ami près duquel, en d'autres temps, il s'était fait gloire de lutter pour le triomphe des idées décentralisatrices contre le monopole et l'omnipotence de l'Etat.

R. TANCREDE DE HAUTEVILLE.

Dernières Nouvelles.

Zimony, 19 juillet.

Les Turcs sont entièrement maîtres de la ligne du Timock.

La Roumanie a notifié à la Porte et aux puissances une déclaration d'indépendance. Elle entend ne plus payer de tribut.

Belgrade, 19 juillet.

Un détachement de troupes, appartenant au corps que commande le colonel Leschianin, a attaqué hier Osman-Pacha et lui a pris trois positions. Après un combat opiniâtre, les Turcs, ayant reçu des renforts, ont repris leurs positions.

Vienne, 19 juillet.

Le principal effort des troupes turques est dirigé contre l'est de la Serbie.

On assure qu'Osman-Pacha s'est emparé de Negotin. Des renforts serbes, venus de l'armée du sud, sont envoyés de ce côté.

On mande de Constantinople que le projet de constitution sera incessamment communiqué aux puissances, mais qu'il ne sera appliqué qu'après la pacification des provinces insurgées.

Des avis particuliers confirment le mauvais état de santé du nouveau sultan.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

Texte : Courrier de Paris, par Gêrôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La Serbie, par Ernest Herbaut. — Le Salon de 1876 (dixième article), par une Inconnue. — Les ciseaux d'Abd-ul-Aziz, par R. B. — Les palais du sultan à Constantinople : Dolma-Baghtché, Tchérâgân, par Simon de Vandières. — Révue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Ulémas et sofas, par R. Bryon. — Lettres à Louise, par H. de Balzac (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Exposition de Philadelphie : Porcelaines et cristaux artistiques. — Echécs.

Gravures : Evénements d'Orient : S. A. le prince de Monténégro. — S. A. le prince Milan de Serbie. — L'Assemblée nationale serbe (Skuptchina) délibérant sur la déclaration de guerre à la Turquie. — Les troupes serbes, commandées par le général Tchernaïef, attaquant les Turcs dans le camp retranché de Babina-Glava. — Constantinople : le sultan Mourad V se rendant au palais de Dolma-Baghtché. — Les ciseaux d'Abd-ul-Aziz. — Ulémas et sofas à Constantinople. — Le palais de Tchérâ-

gan. — Troupes turques en marche. — Une ambulance serbe à Alexinaiz. — Rébus.

Librairie FIRMIN-DIDOT et C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 300 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste,

à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 50 — —
1 — 30 — — soir.	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — —
12 — 30 — — soir.	6 — 20 — —	7 — 39 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	68	55	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725	5		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	670	2	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	99		10	Crédit Mobilier	142	50	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	530		
5 % jouiss. novembre	106	20	15	Crédit foncier d'Autriche	462	50	2	50	Société autrichienne, j. janv.	546	25	1
Obligations du Trésor, t. payé.	485			Charentes, 400 fr. p. j. août	447	50	3	75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	925		1	Est, jouissance nov.	596	25	3	75	Orléans	321		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495		1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	973	75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	310	50	
— 1865, 4 %	505		4	Midi, jouissance juillet	760				Est	315		
— 1869, 3 %	370		50	Nord, jouissance juillet	1225				Nord	320	50	
— 1871, 3 %	346		25	Orléans, jouissance octobre	1010				Ouest	319	50	
— 1875, 4 %	482		75	Ouest, jouissance juillet, 65	650		1	25	Midi	316	75	
Banque de France, j. juillet	9550		25	Vendée, 250 fr. p. j. juillet	1225				Deux-Charentes	303	50	
Comptoir d'escompte, j. août	665		5	Compagnie parisienne du Gaz	14				Vendée	259		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	367	50		Société immobilière, j. janv.	300		10		Canal de Suez	522	50	
Crédit foncier colonial, 250 fr.	330			E. gén. Transatlantique, j. juill.								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	710		5									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers omnibus-midi).	
6 — 45 — —	
9 — 1 — —	
1 — 37 — —	
4 — 10 — —	
7 — 17 — —	
10 — 37 — —	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.	
3 heures 20 minutes du matin, direct-matin omnibus.	
8 — 30 — —	
9 — 41 — —	
12 — 38 — —	
4 — 44 — —	
10 — 28 — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. 50
cartonné 8 50
Francs par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. 50
Cartonné 8 50

ALMANACH DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 45 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr.
Départements 8
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BIGNONEAU.
Les créanciers de la faillite du sieur Bignoneau, Albert, lithographe à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 28 juillet 1876, à midi.
Le greffier,
(350) L. BONNEAU.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE UN PRÉ
Situé dans la prairie de la Chaussée, commune de Saint-Germain, produisant 3 pour cent de revenu.
S'adresser audit notaire. (351)

A LOUER UNE MAISON
Pour la Saint-Jean 1877,
Située à Saumur, rue d'Orléans, actuellement occupée par M. Decourt, négociant.
Vastes magasins.
S'adresser à M^{me} SIMON, rue de la Grise, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 23 juillet 1876, à l'heure de midi,
Pour trois, six ou neuf années, du 1^{er} septembre 1876,

LA CHASSE
SUR
LA TERRE DE POCÉ
Commune de Distré,
Superficie : 63 hectares.

ET SUR
LA TERRE DE LA BELORDERIE
Communes de Verrie, Trèves et Genes,
Superficie : 203 hectares.
La terre de la Belorderie comprendra une maison avec servitudes, sise à Milly, pouvant servir de rendez-vous de chasse.
Communications faciles.
S'adresser, pour visiter, aux gardes particuliers, MM. Gustin NAV, à Rou-Marson, HUBERT, à Milly, et à M^e MÉHOUS, dépositaire du cahier des charges. (290)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC
DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEZ
Informations rapides et précises
Expédié par les trains-poste du soir.
PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.
DÉPARTEMENTS
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.
Un Numéro : 15 centimes
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie
Paris, Rue Coq-Héron, 5

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
SUIVIES D'UNE
ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE
Par M. l'abbé MERY,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.
2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.
1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

LA SITUATION
ET
FIGARO FINANCIER
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr.
Séparément : Situation, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, font la publication la plus complète et la mieux renseignée.
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fait connaître les deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 30, Vivienne, PARIS.